

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 886 rapportant l'arrêté d'expulsion n° 246 du 8 mars 1948

n° 886

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 juillet 1953

Numéro JO
n° 10 du 01/08/1953

Date du numéro
1 août 1953

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié : Vu l'arrêté d'expulsion n° 246 du 8 mars 1948

Sur la proposition du Chef du Service de la Sûreté générale et du Secrétaire administratif de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de la guerre,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'arrêté d'expulsion n° 246 du 8 mars 1948 est rapporté en ce qui concerne le nommé : Andillaki Boullale, Somali Issa Mammassan Boharla, né à Boulahar (Somaliland) vers 1923, fils de Boulale Kih et Guelilo Miguil. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.